FICHIER DES MÉDICAMENTS DELIVRES PAR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Mode d'emploi

Définition du fichier des codes UCD

L'Assurance Maladie met à disposition des fichiers relatifs aux médicaments délivrés par les établissements de santé.

Les médicaments concernés sont :

• Les médicaments délivrés en rétrocession :

Ce sont des médicaments délivrés à des patients non hospitalisés et qui relèvent des textes sur la rétrocession hospitalière.

Pour ce qui relève de la rétrocession, on peut distinguer :

- les médicaments identifiés en code UCD (Unité Commune de Dispensation) à 7 chiffres. Ces codes UCD publiés au journal officiel sont recensés dans ces fichiers
- et les médicaments non codés. Ces derniers concernent les catégories de médicaments inscrits de fait sur la liste de rétrocession (non publiés au JO) et définis à l'article R. 5126-104 du code de la santé publique:
 - o les médicaments disposant d'une autorisation temporaire d'utilisation nominative (article L. 5121-12 b) du code de la santé publique)
 - o les médicaments disposant d'une autorisation d'importation autre que les importations parallèles
 - o les préparations hospitalières et magistrales hospitalières

2 Les médicaments délivrés en TAA :

Ce sont des médicaments particulièrement coûteux, délivrés à des patients hospitalisés et qui son par exception, facturables en sus du forfait GHS dans le cadre de la TAA.

Ces médicaments identifiés en code UCD (Unité Commune de Dispensation) à 7 chiffres, sont également publiés au journal officiel et sont recensés dans ces fichiers.

Présentation des fichiers

5 fichiers sont disponibles:

- ✓ Un fichier Total UCD_TOTAL : il comprend les données en vigueur pour l'ensemble des codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession et sur la liste TAA. Il ne comprend donc ni les historiques des prix, ni les historiques de taux de remboursement. Il contient une ligne pour chaque code UCD.
- ✓ Un fichier UCD_MAJ : il présente uniquement les enregistrements de codes UCD mis à jour entre la version précédente et la nouvelle avec les données modifiées.
- ✓ Un fichier UCD_HISTO_PRIX : il présente l'historique des prix pour l'ensemble des codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession et sur la liste TAA.
- ✓ Un fichier RETRO_HISTO_TAUX : il présente les historiques des taux de remboursement des codes UCD délivrés dans le cadre de la Rétrocession uniquement.
- ✓ Un fichier RETRO_HISTO_COUT_SUPP : il présente l'historique du coût supplémentaire ou coût de reconstitution des médicaments à code UCD délivrés dans le cadre de la rétrocession

Ces fichiers sont constitués d'informations tarifaires issues des publications du Journal Officiel et d'informations pharmacologiques issues de la base THESORIMED.

Ils comprennent l'ensemble des médicaments à codes UCD inscrits sur la liste rétrocession et / ou sur la liste TAA dont les données tarifaires ont été publiées au JO.

Il est à noter quelques particularités concernant ces données figurant dans ces fichiers:

- seuls les codes UCD disposant d'une Autorisation de mise sur le Marché (AMM) inscrits sur la liste rétrocession ont un taux de remboursement renseigné dés lors que celui-ci est publié au JO.
- ces codes UCD disposant d'une Autorisation de mise sur le Marché (AMM) inscrits sur la liste rétrocession sont renseignés dans ces fichiers dés lors que leur taux <u>et</u> leurs prix ont été publiés au JO.
- seuls les codes UCD disposant d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU de cohorte) inscrits sur la liste rétrocession bénéficient d'un prix libre. Ces codes UCD auront un "top sur facture" renseigné à "O" pour oui" identifiant le prix libre et un taux de remboursement renseigné à 100%.

1- Fichier UCD_TOTAL

Ce fichier comprend les données en vigueur pour l'ensemble des médicaments à code UCD. Il ne comprend ni les historiques de prix, de taux de remboursement et des coûts supplémentaires (ou coût de reconstitution). Il contient une ligne pour chaque code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir pages. 3 à 8

2- Fichier UCD_MAJ

Ce fichier comprend uniquement les enregistrements de médicaments à code UCD mis à jour entre la version précédente et la nouvelle version, avec les données modifiées.

Ce fichier a la même structure que le fichier UCD_TOTAL. Il ne comprend ni les historiques de prix, de taux de remboursement et des coûts supplémentaires (ou coût de reconstitution). Il contient une ligne pour chaque code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir pagesp. 3 à 8

3- Fichier UCD HISTO PRIX

Ce fichier comprend l'historique des prix de l'ensemble des médicaments à code UCD. En revanche, il ne comprend ni l'historique des taux de remboursement, ni l'historique du coût supplémentaire (ou coût de reconstitution).

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description des champs contenus dans ce fichier, voir page 9.

4- Fichier RETRO_HISTO_TAUX

Ce fichier comprend l'historique des taux de remboursement des médicaments à code UCD inscrits sur la liste rétrocession uniquement. En effet, le taux de remboursement d'un médicament à code UCD inscrit sur la liste T2A suit le taux de remboursement d'un séjour à l'hôpital (80 % ou 100 %). Ce fichier ne comprend ni l'historique des prix, ni l'historique du coût supplémentaire (ou coût de reconstitution).

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir page. 11

5- Fichier RETRO HISTO COUT SUPP

Ce fichier comprend l'historique des coûts supplémentaires (ou coûts de reconstitution) des médicaments à code UCD inscrits sur la liste rétrocession uniquement.

Ce fichier ne comprend ni l'historique des prix, ni l'historique des taux de remboursement.

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir page 12

Ci-dessous la description des champs des 5 fichiers au format dbf:

- ✓ "UCD_TOTAL XXXX_AAAAMMJJ"
- ✓ "UCD_MAJ_AAAAMMJJ_"
- ✓ "UCD_HISTO_PRIX_AAAAMMJJ»
- ✓ "RETRO_HISTO_TAUX_AAAAMMJJ »
- ✓ "RETRO_HISTO_COUT_SUPP_AAAAMMJJ »
- « XXXX » identifie le numéro de version
- « AAAAMMJJ » indique l'année, le mois et le jour de la mise à jour des fichiers

1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ"	Exemple fictif
UCD	9019840
La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).	
Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la	
présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être	
rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.	
NB : les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.	
Liste: Rétrocession / TAA: champ « R/T » Ce champ permet d'identifier si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables (valeur renseignée à R) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS (valeur renseignée à T), conformément aux publications du Journal officiel. Si le code UCD est inscrit sur les 2 listes, ce dernier est présent 2 fois dans ce fichier. Un enregistrement est alors renseigné avec la valeur "R" qui identifie son inscription sur la liste rétrocession.et un autre enregistrement est renseigné avec la valeur "T" qui identifie son inscription sur la liste TAA.	R
Nom court du médicament : champ « Nom court » Il s'agit de la concaténation du libellé de la spécialité et du nombre d'unités de prise par conditionnement avec suppression des blancs inutiles, ou début du libelle long (Désignation et Conditionnement publiés au JO).	CISPLATYL 25 mg poudre et solvant pour solution pour
Début de prise en charge : champ « DT_DINSCRI » Il s'agit de la Date de début d'inscription sur la liste Rétrocession ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS permettant de prendre en charge la spécialité pharmaceutique à ce titre	perfusion 11/05/2005
Date de fin de prise en charge : champ « DT_FINSCRI » Date de fin d'inscription sur la liste Rétrocession ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS indiquant une fin de prise en charge de la spécialité pharmaceutique au lendemain de cette date de fin d'inscription	Non Renseigné
Laboratoire exploitant : champ « LABO_EXP» Nom du laboratoire exploitant du code UCD	Aventis
Date Source modifiant le code UCD Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession et/ou sur la liste TAA.	06/09/2005
Prix HT: champ « PRIX_HT » Prix fabricant hors taxe exprimé en centimes d'euros, publié au J.O.	2,70
Prix TTC (hors marge) : champ « PRIX_TTC »	2.76
Prix public TTC exprimé en centimes d'euros. Ce Prix TTC est le prix Prix HT majoré de la TVA de 2.1%	2,76
Date d'application du prix ou du top sur facture : champ « DT_APPRIX » Date d'application du prix ou du "top sur facture"	11/05/2005

1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ"	Exemple fictif
"top sur facture" : champ « T_FACTURE »	N
Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession,	
disposant d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) de cohorte. Cela signifie que les	
prix HT et Prix TTC du code UCD concerné sont libres et non publiés au JO.	
Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "O" (pour oui) alors le Prix HT et le	
Prix TTC ne sont pas renseignés pour ce code. Le paiement est au prix facturé par	
l'établissement. Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "N" (pour non) alors le Prix HT et le	
Prix TTC sont renseignés pour ce code. Le paiement sera effectué sur le prix renseigné dans ce	
fichier.	
Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est à blanc.	
Tour les Cel insertes sur la Triri, ce champ est à stanc.	28
Marge : champ « MARGE_TTC »	
La marge TTC est appliqué uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession.	
Celle-ci est facturée par ligne de prescription de code UCD	
	11/05/2005
Date d'application du taux de remboursement champ « DT_APTAUX »	
Il s'agit de la date d'application du Taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste	
rétrocession.	
Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est à blanc.	
	100
Taux de Remboursement champ « TAUX »	
Il s'agit du Taux de remboursement du code UCD de la liste rétrocession. Ce champ est	
renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession	
Le taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste TAA suit le taux de	
l'hospitalisation (80% ou 100%).	
Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est à blanc.	
Date de début du "coût supplémentaire » champ « DT_DCOUSUP »	
Ce champ concerne uniquement, le cas échéant., les codes UCD inscrits sur la liste	
rétrocession, Le champ est à blanc lorsque l'UCD inscrit en rétrocession n'est pas concerné.	44 /05 /0005
Pour les UCD inscrits enTAA, ce champ est systématiquement à blanc.	11/05/2005
- certaines spécialités pharmaceutiques délivrées dans le cadre de la rétrocession peuvent	
donner droit à un coût supplémentaire, à ajouter au prix TTC, dès lors que cette information	
est publiée au JO.	
- Ce coût supplémentaire est attribué lorsque la pharmacie procède à une reconstitution d'un	
médicament conforme aux dispositions du résumé des caractéristiques du produit (RCP) avant	
la délivrance de ce médicament à un patient non hospitalisé	
- Ce coût est variable d'une préparation à l'autre. Le coût total de ces préparations est la	
somme du prix de la spécialité concernée utilisée ainsi que des coûts induits par l'acte de	
préparation :	
Exemples	
* maintenance du local et de la zone de préparation (isolateur ou hotte à flux d'air laminaire): * dépenses de fonctionnement:	
- l'habillage du manipulateur: blouse à manches longues et poignets renforcés jetables, gants à	
usage unique stériles, charlottes, masques, sur chaussures	
- le consommable la zone de préparation : gants, agent stérilisant, containers à déchet, sacs	
poubelle radio stérilisés, systèmes de prélèvement par écouvillons et milieux de culture pour	
contrôles bactériologiques	
- le matériel de reconstitution: aiguilles, prises d'air, sets de transfert, seringues, bouchons,	
compresses et champs opératoires stériles	
- les liquides de nettoyage,et stérilisation	
* les dépenses de personnel: préparateurs, pharmacien, infirmière.	
La date de début du « coût supplémentaire », si celle-ci est renseignée, marque le début de la	
période où un coût supplémentaire peut être facturé pour le code UCD en question.	
The state of the s	
Dans l'exemple, un coût supplémentaire peut être facturé pour le code UCD 9019840 à	
compter du 11/05/2005	

1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ"	Exemple fictif
Date de fin du "coût supplémentaire champ « DT_FCOUSUP »	Exemple noui
Il s'agit de la date de fin du "coût supplémentaire" publiée au JO.	
Pour les UCD inscrits en TAA, ce champ est systématiquement à blanc.	
La date de fin du « coût supplémentaire » met fin à la période où la spécialité pharmaceutique	
pouvait bénéficier d'un coût supplémentaire. Au lendemain de cette date de fin, la facturation	
de ce coût supplémentaire ne sera plus autorisée pour cette spécialité.	
	Non Renseigné
Date d'application de la majoration Collectivité Territoriale d'Outre Mer champ	blanc
« DT_APMAJO »	
Il s'agit de la date d'effet à laquelle s'ajoute un coefficient de majoration au prix publié au JO.	
Cette majoration s'applique aussi bien sur les spécialités inscrites sur la liste rétrocession que	
sur la liste en sus GHS	
Coefficient de Majoration de la Guadeloupe : champ « MAJO_971 »	
Ce champ identifie le coefficient de majoration appliquéà la Guadeloupe, sur le prix ou le tarif	21/05/2005
de référence	, ,
Coefficient de Majoration de la Martinique : champ « MAJO_972	
Ce champ identifie la majoration appliquée à la Martinique, sur le prix ou le tarif de référence	
Coefficient de Majoration de Courans e shame e MA 10, 070	1.160
Coefficient de Majoration de Guyane : champ « MAJO_973 » Ce champ identifie le coefficient de majoration appliquée à la Guyane, sur le prix ou le tarif	
de référence	
do fotofotico	1.160
Coefficient de Majoration de Réunion : champ « MAJO_974 »	1.100
Ce champ identifie la majoration appliquée à la Réunion, sur le prix ou le tarif de référence	
	1.160
Autorisation à être délivré par un établissement de santé privé :	
Cette autorisation est spécifique aux médicaments inscrits sur la liste TAA. Elle est identifiée	
par 2 champs:	1.160
une date de début d'autorisation « établissements privés » : champ « DT_DLPRIVE » :	
date à laquelle le médicament de la liste TAA est autorisé à être délivré par un établissement	
de santé dit « privé » cf article de loi	blanc
une date de fin d'autorisation « établissements privés » champ « DT_FLPRIVE » : date à laquelle le médicament n'est plus autorisé à être délivré par un établissement dit « privé »	Diane
laquelle le medicament il est plus autorise à effe denvie par un établissement dit « prive »	
Pour les UCD inscrits sur la rétrocession, ce champ est à blanc.	
Autorisation à être délivré par un établissement de santé public	
Cette autorisation est spécifique aux médicaments inscrits sur la liste TAA. Elle est identifiée	
par 2 champs : une date de début d'autorisation «établissements public »: champ « DT_DLPUBLI » : date	
à laquelle le médicament de la liste TAA est autorisé à être délivré par un établissement dit	
« public » cf article de loi	
une date de fin d'autorisation « établissements public » champ « DT_FLPUBLI» : date à	blanc
laquelle le médicament n'est plus autorisé à être délivré par un établissement dit « public »	bianc
December LICD in south and to list of the social and a shown set à bland	
Pour les UCD inscrits sur la liste rétrocession, ce champ est à blanc.	CISPLATYL 25
	mg poudre et
Libellé long de la spécialité (RCP) champs « NOM_LONG1 »	solvant pour
Le libellé long (complet) est la dénomination exacte du RCP.	solution pour
	perfusion
	D
Etat : champ « ETAT »	_
Ce champ indique si le code UCD est disponible (valeur "D"), non commercialisé (valeur	
"NC") ou supprimé du marché (valeur "S")	

1- Description des champs du fichier "UCD TOTAL" et "UCD MAJ" Exemple fictif Forme de la spécialité pharmaceutique : Cette zone est identifiée par 4 champs :« COD FORME » : Code interne de la forme pharmaceutique « FORME » : **Poudre** Libelle de la forme pharmaceutique ; exemple : comprimé, gélule, crème « COD_CFORME » : 387 Code interne du premier complément de forme pharmaceutique « CPMTFORME »: Concaténation des libellés de complément de forme pharmaceutique dans une limite de 60 **POUDRE ET** caractères (avec suppression des blancs inutiles). Qualificatif(s) complémentaire(s) qui **SOLVANT POUR** précise(nt) la forme ; exemple : blanc, sécable, pelliculé, à croquer, ne pas ouvrir,... **SOLUTION PR PERF** Dose Journalière Usuelle (DDD) par voie d'administration champ Dose Journalière Usuelle (Definy Daily Dose) par voie d'administration est scindée en 3 champs: - dose (valeur numérique) : champ « dosage » - unité de dose, champ « UNI DOSAGE » 25 voie d'administration concernée, champ « VOIE ADMIN » MG Orale La classe ATC "Anatomical Therapeutical Chemical" est une classification internationale réalisée par l'OMS. Elle s'applique aux substances actives. Le Gie SIPS a réalisé un travail d'auteur en attribuant à la spécialité un seul code ATC en fonction de son indication. Ce code ATC 5^{ème} niveau est souvent complété par une Defined Daily Dose (DDD) ou dose usuelle journalière standardisée. Il s'agit d'une posologie de référence déterminée par des experts internationaux pour un adulte de 70 kg dans l'indication principale d'un principe actif. Si l'indication principale concerne l'enfant (ex hormone de croissance, les médicaments à base de fluor...), la DDD est alors celle de l'enfant. Certains codes ATC peuvent avoir plusieurs DDD, notamment en fonction de la voie d'administration. D10AD02 CODE_ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique) champ « COD_ATC » « Code de la classe ATC. Le système de classification ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique) est un système européen de classification des médicaments établi par le groupe de recherche sur l'utilisation des médicaments de l'OMS. Le système de classification ATC divise les médicaments en groupes différents selon leur site d'action et leurs propriétés thérapeutiques et chimiques. Les médicaments sont classés en groupes à 5 niveaux différents : • Le 1^{er} niveau, ou niveau principal, est le niveau anatomique (c'est à dire le corps humain) (1 • Le 2^{ème} niveau est le sous groupe désignant le principal usage thérapeutique (2 chiffres) • Le 3^{ème} niveau correspond à un sous groupe thérapeutique plus spécifique (1 lettre) • Le 4^{ème} niveau est le sous groupe chimique/thérapeutique (1 lettre) • Le 5^{ème} et dernier niveau est la substance chimique simple, c'est à dire le principe actif ou l'association de principe actif contenu dans le médicament (2 chiffres). La traduction française est effectuée par le GIE SIPS et publiée au BOMES (Bulletin Officiel du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité). Toutes les spécialités ne sont pas automatiquement codées ATC. **RETINOL** CLASSE_ATC champ « CLASSE_ATC » Libellé de la classe ATC **D02A** CODE EPhMRA champ « COD EPhMRA » Code de la classe EphMRA (European Pharmaceutical Research Association). La classification EphMRA est la classification utilisée par l'industrie pharmaceutique, dans les différents outils statistiques mis à sa disposition.

1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ"	Exemple fictif
Elle comporte 4 niveaux :	
 Le 1^{er} niveau est anatomique (1 lettre) Le 2^{ème} niveau correspond à des regroupements de médicaments en fonction de leur action 	
pharmacologique (2 chiffres)	
• Les niveaux suivants correspondent à des subdivisions plus fines, d'ordre soit	
pharmacologique, soit clinique.	
Dans le fichier des médicaments, la valeur X indique une classe non renseignée.	EMOLLIENT,
CLASSE_ EPhMRA champ « CLA_EPHMRA »	PROTECTEUR
Libellé de la classe EPhMRA	
Prescription restreinte	
Cette information est renseignée par une "croix" si le code UCD est prescrit par un	
professionnel de santé spécialisé et autorisé à délivrer ce médicament et si cette prescription	
est réalisée dans un contexte spécifique à l'établissement de santé.	
Il indique que la présentation possède le statut "-PRESCR RESTREINTE/CSP R.5121-77 à -96	N
Cette information est scindée en 5 champs :	N
RH : Réserve hospitalière RESERVE HOSPITALIERE/CSP R.5121-82 à -83	N
PH: Prescription Hospitalière PRESCR HOSPITALIERE/CSP R.5121-84 à -86	N N
PIH : Prescription Initiale Hospitalière PRESCR INITIALE HOSP/CSP R.5121-87 à -89	1₹
PS: Prescription par un Spécialiste PRESCR SPECIALISTES/CSP R.5121-90 à -92	
SP : Surveillance Particulière SURVEILLANCE PARTICUL/CSP R.5121-93 à-95	

2- Description des champs du fichier " UCD_HISTO_PRIX.dbf "	Exemple Fictif	Exemple Fictif
COD_THOTO_TTUXHUM	1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en</u> <u>vigueur</u>	2 nd ligne du code UCD <u>Historique</u> précédent
UCD : champ « code _UCD »		
La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.	9010750	9010750
Liste: Rétrocession / TAA: champ « R/T » Ce champ permet d'identifier si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables (valeur renseignée à R) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS (valeur renseignée à T), conformément aux publications du Journal officiel. Si le code UCD est inscrit sur les 2 listes, ce dernier est présent 2 fois dans ce fichier: un enregistrement renseignée avec la valeur "R" qui identifie son inscription sur la liste rétrocession. et un autre enregistrement renseigné avec la valeur "T" qui identifie son inscription sur la liste TAA.	<i>T</i>	T
Désignation <i>champ « DESIGN »</i> Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.	BICNU 100 mg	BICNU 100 mg
Conditionnement <i>champ « CONDIT »</i> Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel.	lyophilisat et solution pour préparation injectable IV	lyophilisat et solution pour préparation injectable IV
Date d'application du prix ou du top sur facture champ « DT_APPLI » Date d'application du prix ou du _"top sur facture"	17/06/2006	11/05/2005
Prix HT <i>champ « PRIX_HT »</i> Prix fabricant hors taxe exprimé en centimes d'euros, publié au J.O.	36,563 euros	28,530 euros
Prix TTC (hors marge) champ « PRIX_TTC » Prix public TTC exprimé en centimes d'euros. Ce Prix TTC est le prix Prix HT majoré de la TVA de 2.1%	40,56 euros	29,13 euros
"top sur facture" champ « T_FACTURE » Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession, disposant d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) de cohorte. Cela signifie que les prix HT et Prix TTC du code UCD concerné sont libres et non publiés au JO. Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "O" (pour oui) alors le Prix HT et le Prix TTC ne sont pas renseignés pour ce code. Le paiement est au prix facturé par l'établissement. Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "N" (pour non)	N	N

2- Description des champs du fichier " UCD_HISTO_PRIX.dbf "	Exemple Fictif	Exemple Fictif
	1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en</u> <u>vigueur</u>	2 nd ligne du code UCD <u>Historique</u> précédent
alors le Prix HT et le Prix TTC sont renseignés pour ce code. Le paiement sera effectué sur le prix renseigné dans ce fichier. Pour les UCD inscrits sur la liste TAA, ce champ est à blanc. Date Source modifiant le code UCD: champ « DT_SOURCE » Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession et/ou sur la liste TAA.	16/06/2006	10/05/2005

3- Description des champs du fichier "RETRO_HISTO_TAUX"	Exemple Fictif	Exemple Fictif
N	1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en vigueur</u>	2 nd ligne du code UCD <u>Historique</u> précédent
Rappel: Ce fichier ne concerne que les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession Rappel: le taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste TAA suit le taux de l'hospitalisation (80% ou 100%).	9019840	9019840
La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter- Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9. NB: les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.		
Désignation champ « DESIGN » Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.	CISPLATYL 25 mg	CISPLATYL 25 mg
Conditionnement <i>champ « CONDIT »</i> Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel. Date d'application du taux de remboursement Il s'agit de la date d'application du Taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste rétrocession. Pour les UCD inscrits sur la liste TAA, ce champ est à blanc.	poudre et solvant pour solution pour perfusion 08/07/2006	poudre et solvant pour solution pour perfusion 11/05/2005
Taux de Remboursement <i>champ « Taux »</i> Il s'agit du Taux de remboursement du code UCD de la liste rétrocession. Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est donc à blanc.	65	100
Date Source modifiant le code UCD: champ « DT_SOURCE » Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession ou sur la liste TAA.	07/07/2006	10/05/2005

4- Description des champs du fichier " RETRO_HISTO_COUT_SUPP.dbf"	Exemple Fictif	Exemple Fictif
	1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en vigueur</u>	2 nd ligne du code UCD <u>Historique précédent</u>
Rappel : Ce fichier ne concerne que les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession		
La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9. NB: les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.	9019840	9019840
Désignation <i>champ</i> « <i>DESIGN</i> » Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.	CISPLATYL 25 mg	CISPLATYL 25 mg
Conditionnement <i>champ</i> « <i>CONDIT</i> » Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel.	poudre et solvant pour solution pour perfusion	poudre et solvant pour solution pour perfusion
Date de début du "coût supplémentaire » champ « DT_DCOUSUP »	blanc	11/05/2005 (JO d'inscription)
Ce champ concerne uniquement, le cas échéant, les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession, Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est systématiquement à blanc.		
En effet, - certaines spécialités pharmaceutiques délivrées dans le cadre de la rétrocession peuvent donner droit à un coût supplémentaire, à ajouter au prix TTC, dès lors que cette information est publiée au JO Ce coût supplémentaire est attribué lorsque la pharmacie procède à une reconstitution d'un médicament conforme aux dispositions du résumé des caractéristiques du produit (RCP) avant la délivrance de ce médicament à un patient non hospitalisé - Ce coût est variable d'une préparation à l'autre. Le coût total de ces préparations est la somme du prix de la spécialité concernée utilisée		
ainsi que des coûts induits par l'acte de préparation : Exemples * maintenance du local et de la zone de préparation (isolateur ou hotte à flux d'air laminaire):		
* dépenses de fonctionnement: - l'habillage du manipulateur: blouse à manches longues et poignets renforcés jetables, gants à usage unique stériles, charlottes, masques, sur chaussures - le consommable la zone de préparation : gants, agent stérilisant, containers à déchet, sacs poubelle radio stérilisés, systèmes de		

4- Description des champs du fichier " RETRO_HISTO_COUT_SUPP.dbf"	Exemple Fictif	Exemple Fictif
prélèvement par écouvillons et milieux de culture pour contrôles bactériologiques - le matériel de reconstitution: aiguilles, prises d'air, sets de transfert, seringues, bouchons luer, compresses et champs opératoires stériles - les liquides de nettoyage, et stérilisation * les dépenses de personnel: préparateurs, pharmacien, infirmière.		
La date de début du « coût supplémentaire », si celle-ci est renseignée, marque le début de la période où il peut être facturé un coût supplémentaire pour le code UCD en question. Date de fin du "coût supplémentaire champ « DT_FCOUSUP » Il s'agit de la date de fin du "coût supplémentaire" publiée au JO.	22/04/2008	blanc
Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est à blanc. La date de fin du « coût supplémentaire » met fin à la période où la spécialité pharmaceutique pouvait bénéficier d'un coût supplémentaire. Au lendemain de cette date de fin, la facturation de ce coût supplémentaire ne sera plus autorisée pour cette spécialité.		